

Document

49^e congrès CGT : Mandat du syndicat FERC Sup CGT Université de Bordeaux 2 aux 4 délégués FERC-Sup

(Front syndical de classe)

Les syndiqués réunis jeudi 5 novembre, ont discuté de la situation présente et débattu du document d'orientation proposé au vote des délégués au 49^e congrès confédéral.

Après un large débat, les présents

- approuvent et reprennent à leur compte la synthèse de discussion du collectif UGFF de la Gironde et notamment les points ci dessous

Le collectif UGFF 33, après avoir pris connaissance du document d'orientation pour le congrès confédéral :

- Constate qu'aucune revendication spécifique n'apparaît pour la défense du statut de la fonction publique d'Etat durement attaquée (notamment par la loi mobilité et la RGPP que nous combattons).
- S'interroge sur la revendication d'un « nouveau statut du travail salarié » et de la « sécurité sociale professionnelle » explicitement liés à des droits attachés à la personne, à l'acceptation des reclassements et des reconversions de salariés. Faut-il dès lors renoncer à nos statuts et à nos conventions collectives ?
- Considère que les questions de l'adoption de nouvelles règles de représentativité syndicale (suite à la « position commune » CGT-CFDT-MEDEF de 2008), de la participation des syndicats aux conseils d'administration des entreprises, de la poursuite de la stratégie dite du « syndicalisme rassemblé », méritent pour le moins discussion sur la nature du syndicalisme que nous voulons défendre (revendicatif ou d'accompagnement ?) et sur son avenir (les nouvelles règles de représentativité ne risquent-elles pas d'aboutir à la disparition de nombre de délégués et syndicats d'entreprise ?).
- Affirme que la réorganisation de toute la structure confédérale en « champs fédéraux » à la place des fédérations actuelles, en syndicats de sites, ne peut être commandé depuis la confédération mais doit partir des besoins exprimés par les structures de base de l'organisation : syndicats, UL, UD, fédérations (faut-il substituer le verticalisme au fédéralisme ?). (....)

- estiment qu'au moment où gouvernement et patronat relancent leurs offensives contre le système de retraite par répartition, et contre tous les régimes particuliers (y compris le code des pensions civiles et militaires de l'état) au moment où le Medef « revendique » le passage à 44,5 annuités, l'heure est à la défense des retraites par répartition, de tous les régimes particuliers, du code des pensions, au refus de l'allongement des annuités, au retour aux 37,5 annuités pour tous public et privé.

- Constatent que le document d'orientation fait un axe majeur du nouveau statut du travail salarié et de la sécurité sociale professionnelle ; considèrent que ces dispositions qui « visent le maintien du contrat de travail et du salaire pendant les périodes de transition entre deux emplois » (1-53) sont des dispositions d'accompagnement de toutes les formes de précarité et de « mobilité » forcée : l'urgence c'est au contraire, la défense des statuts, des conventions collectives et des contrats de travail, l'arrêt des licenciements et le maintien de tous les postes de travail.

En conséquence, les présents se prononcent contre l'ensemble du document d'orientation et mandatent leurs délégués FERC Sup pour voter contre l'ensemble du document lors du 49^e congrès.

Adopté à l'unanimité